

rendre aux Juifs les esclaves marqués au sceau de Jésus-Christ, mais que le prix leur serait restitué, après en avoir estimé la valeur.

La marche générale de l'histoire juive durant les premiers siècles de notre ère française mériterait sans doute de plus amples développements, mais, resserré que je suis dans les bornes d'une revue, et craignant avec raison d'y prendre une trop grande place, j'ai dû me borner à présenter quelques traits caractéristiques de l'époque décrite. D'ailleurs, nous trouverons bientôt l'occasion de nous convaincre que Lyon, placé temporairement sous la domination directe des rois de France, conservait cependant ses lois gombettes et ses usages particuliers. Les édits exécutoires de France perdaient donc leur valeur à Lyon, et je ne pense pas que le bannissement prononcé contre les Juifs par Dagobert ait entièrement extirpé notre colonie : alors même, du reste, que cet exil aurait frappé les Israélites de Lyon, il n'eût duré que quelques jours; l'édit de bannissement suivit le sort de toute législation rigoureuse, il ne tarda pas à tomber en désuétude; les successeurs fermèrent les yeux sur bien des infractions à la loi, et lorsque vinrent les rois de la deuxième race, les Juifs reprirent en France le nom et le culte de leurs pères.

Je n'ai point à m'occuper non plus des diverses transmissions du royaume de Bourgogne, dont Lyon faisait partie; le récit embrouillé des révolutions de pouvoirs est en dehors de ce cadre. Qu'importaient aux Juifs l'ordre et les droits de leurs gouverneurs? ils ne marquaient les règnes que par l'absence ou le nombre des calamités qui pesaient sur eux, leurs jours d'épreuves ou leurs jours de repos; tout ce qui appartenait à l'ordre catholique des familles princières, ou bien encore aux éventualités des successions royales, leur était étranger; souvent même la confusion des pouvoirs et le désordre sur le trône leur offraient l'avantage de se faire oublier et de respirer à l'aise. Donc, puisque le peuple dont je dis la vie n'a pas eu chez nous sa part dans l'autorité, je